



## Cloture de compte fait avec procuration, sur pel et pea

Par **bardot**, le **03/04/2009** à **13:26**

En 1999, je recevais un dédommagement des bailleurs ayant loué à ma famille un appartement présentant des risques et occasionnant une explosion qui causa le décès de mon père. Fille unique, j'étais alors mineure, âgée de 17 ans. Outre le dédommagement lié au décès de mon père, ma mère engagea ensuite la vente de leurs biens immobiliers enregistrés sous le bien de la communauté; les actes notariaux rédigés en des termes obscurs peuvent être par la suite communiqués en pièce jointe, ceux-ci évoquent des nuances de "quotité", jouissance du quart et usufruit des trois quarts restants..?? Ma mère me fit alors remplir une procuration afin de placer et gérer en sa qualité de représentante légale d'une mineure les biens qui m'étaient apparus. Par la suite, cette dernière prit l'arbitraire décision de m'émanciper et effectuait le nécessaire en apposant ma signature reproduite (en été 1999 période à laquelle je séjournais en Ecosse pour les congés d'été) sur un document validant l'accord et l'enregistrement de mon émancipation par le juge des tutelles. Enfin, après m'avoir expulsée du domicile familial, elle utilisa cette procuration afin de clôturer les PEL et PEA en mon nom, sur lesquels reposaient les fonds, puis les transféra sur ses propres comptes. Mes questions sont nombreuses, la principale est: quels recours me restent-ils après ces exactions remontant désormais à 8 ans (le transfert des fonds suite à clôtures de mes comptes datant de 2001)? Vous remerciant par avance.